

lent a été aussi bien remplie. Il y a deux ans que siége dans cette Chambre l'honorable sénateur qui a proposé la réponse au discours du Trône, et ses discours ont toujours été écoutés avec beaucoup d'attention. Il parle à la Chambre avec une certaine simplicité et une certaine franchise qui invariablement recommandent ses observations à la juste appréciation de la Chambre. L'honorable sénateur qui a secondé l'adresse est un de ceux qui ont été présentés le plus récemment à la Chambre. Il est devenu membre du Sénat vers la fin de la dernière session. Dans les discours que nous avons eu l'avantage d'entendre nous avons eu la preuve qu'il était un homme d'une haute intelligence, qui parle avec une grande connaissance des sujets qu'il veut discuter, et qui, j'en suis convaincu, sera regardé comme l'un de ceux qui sauront figurer avec le plus grand avantage parmi les membres de la Chambre.

Je ne me plaindrai pas des observations qu'a faites mon honorable ami en critiquant le discours du Trône. Peut-être est-ce dû au fait que ce discours contenait si peu de choses. D'après notre système de gouvernement constitutionnel on a l'habitude d'insérer dans des discours de ce genre des paragraphes anodins, prêtant le moins possible à la controverse, et je pense que sous ce rapport on a très bien réussi dans le discours que Son Excellence a prononcé jeudi dernier. Les deux premiers paragraphes se rapportent à Son Excellence le Gouverneur général. Il n'est pas arrivé au Canada comme un étranger, nous ayant déjà visités, je crois, en deux occasions. Il connaissait déjà parfaitement les grandes richesses que possède le Canada et la loyauté qui prédomine dans le Dominion à l'égard de la mère patrie.

J'ai été heureux d'entendre les remarques qui ont été faites sur son nom et sa lignée par les différents orateurs qui ont pris la parole dans cette Chambre. Ils auraient pu aller plus loin et ajouter qu'il est un des pairs qui ont pris le plus vif intérêt dans les questions pratiques qui concernent le peuple. Son Excellence a toujours accordé la plus chaleureuse sympathie à tout ce qui peut servir les intérêts du peuple.

Mon honorable ami, en commentant le discours du Trône, a semblé croire que la remarque qui a été faite relativement aux

colons des Etats-Unis n'avait pas sa raison d'être. Elle y a été cependant insérée après mûre réflexion. Cette remarque se trouve dans l'un des quatre paragraphes qui ont trait à Son Excellence, comme on le remarquera, et y a été faite dans l'espérance qu'en Europe l'effet s'en ferait sentir d'une manière avantageuse, lorsque l'on y saurait que les colons des Etats-Unis viennent s'établir au Canada. Comme nous le savons tous, les Etats-Unis sont beaucoup mieux connus que le Canada, en Europe, et ils sont considérés comme une terre fortunée où tous les déshérités de l'ancien monde trouvent un asile. Quand on saura à l'étranger que les colons des Etats-Unis viennent s'établir au Canada, on comprendra que celui-ci offre de plus grands avantages que n'en offre même la terre privilégiée qui s'étend au sud de notre pays.

Un des plus importants paragraphes de l'adresse se rapportent aux voies nautiques internationales. Les honorables sénateurs se rappellent que la question des voies nautiques qui divisent les Etats-Unis du Canada a fréquemment donné lieu à des commentaires. Il y a quelques années nous nous sommes beaucoup émus du fait que l'on construisait à Chicago un canal qui devait détourner les eaux du lac Huron et les déverser dans le Mississippi, qui se décharge dans le golfe du Mexique, au lieu de les déverser dans le Saint-Laurent. On a à ce sujet nommé des commissions d'enquête qui ont fait des rapports pour se plaindre de cet état de choses. Ces rapports, je crois, n'ont eu aucun résultat. On a aussi d'une manière qui affecte considérablement le Canada, changé, à l'est du Sault Sainte-Marie, le cours de la rivière Sainte-Marie, dont les eaux ont été détournées au sud de ce qui est appelé le canal Hay, sur une étendue de terrain de dix ou douze milles qui fait partie entièrement du territoire des Etats-Unis. Encore récemment l'attention a été appelée sur le fait que dans l'Etat du Minnesota on a essayé de détourner vers le sud-ouest les cours d'eau qui sont maintenant les tributaires du lac à la Pluie et de la rivière à la Pluie, dans le but de créer une force hydraulique destinée à l'utilisation de l'électricité. Les honorables sénateurs se rappellent encore qu'il y a quelques années on s'est plaint que des écluses se construisaient sur la rivière Saint-Jean à quelque distance de la frontière du Nouveau-Brun-